

Horaires permanences :

le mardi et le vendredi de 16 h.30 à 19 h.

Tél : 04.79.70.39.52

Fax : 04.79.33.46.33

mail : mairie.verelpragondran@wanadoo.fr

ARRETE PORTANT LIMITATION DES USAGES DE L'EAU
HAMEAU DE PRAGONDRAN - COMMUNE DE VEREL PRAGONDRAN

Les sources de la Croix haute et de la Savatine, qui alimentent en eau potable le hameau de Pragondran sur la commune de Verel-Pragondran, présentent un fort déficit quantitatif.

C'est pourquoi, dans l'attente d'un impact positif des précipitations sur les ressources en question, des mesures de restrictions de consommation sont nécessaires afin de pérenniser l'alimentation du hameau de Pragondran et éviter le risque de coupure d'eau pour les abonnés.

En conséquence, sont mises en œuvre au hameau de Pragondran les dispositions prescrites ci-dessous.

ARRETE

Article 1 : Est interdit l'utilisation du réseau public d'alimentation en eau potable du hameau de Pragondran pour les usages suivants :

- Le lavage des véhicules
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés
- Le lavage des voiries
- Le remplissage des piscines privées et autres cuves de stockage

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, en un lieu visible pour les usagers, et la population sera informée par tout moyen approprié.

Article 3 : Monsieur Le Maire de la commune de Verel Pragondran est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la mairie et dont copie sera adressée à Chambéry métropole – Cœur des Bauges, au Préfet de la Savoie et à l'Agence Régionale de Santé.

Le maire,
Jean-Pierre COENDOZ